



Plateforme UE/Afrique(s) Conférence du 3 avril 2019

**Le rôle des diasporas dans le développement endogène de l'Afrique de l'Ouest, et dans l'accueil et l'insertion des migrants.
Les enjeux des visas pour favoriser une mobilité circulaire positive.**

Animateurs des débats :

Claude FISCHER-HERZOG, directrice d'ASCPE - Les Entretiens Européens & Eurafricains

Avec la participation de :

Louise Hortense DIBAM, présidente du Conseil consultatif des résidents étrangers grenoblois, chargée de relations internationales à l'école d'ingénieur Ense3 à Grenoble, représentante de l'ONG SMIC (solutions migrations clandestines) au niveau Européen

Séga GOUNDIAM, universitaire, consultant dans le cadre du programme TOKTEN au Mali (Transfert de connaissance par les expatriés nationaux)

Adam OUMAROU administrateur du FORIM et président du Conseil des Nigériens de France (CONIF)

Corinne SALINAS, de l'équipe Fonds Fiduciaire Afrique pour l'Afrique Occidentale et le Sahel, de l'Unité Migration et Emploi à la Direction générale DEVCO de la Commission européenne



PROBLEMATIQUE

Selon les statistiques officielles, l'Europe accueille aujourd'hui environ 3 millions d'Africains sur son territoire. Quels sont la géographie, le profil sociologique et la géo-culture de la diaspora africaine en Europe¹ ? Les diasporas sont diverses en Europe et au sein de chaque pays : sont-elles organisées ? Comment faciliter leur intervention en Afrique pour contribuer à une croissance plus inclusive et les associer dans la définition de nouvelles politiques migratoires des pays d'Europe et d'Afrique ? Comment s'impliquent-elles pour l'intégration des jeunes (et moins jeunes) dans la formation et l'emploi dans les pays d'accueil ? Comment favorisent-elles leur mobilité entre l'Europe et l'Afrique et aident-elles au retour des jeunes désireux de transposer leur expertise en Afrique ? La politique des visas en Europe au sein de l'espace Schengen n'est-elle pas dissuasive pour une mobilité circulaire, et n'encourage-t-elle pas l'immigration clandestine et le non-retour des demandeurs d'asile déboutés ?

On interrogera d'abord Séga Goundiam, qui a été professeur d'informatique en IUT (après des études de doctorat à Nancy et à Strasbourg), puis directeur dans l'entreprise SCHELL. Chercheur et consultant (en entreprises, dans les services et les grandes écoles) depuis 2012, il est parallèlement formateur dans le cadre du projet TOKTEN du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Mali. Le TOKTEN s'inscrit dans le cadre du retour temporaire de la diaspora scientifique et technique avec pour objectifs de contribuer à pallier le manque de personnel enseignant qualifié, l'amélioration de la qualité de l'enseignement

¹ La répartition géographique de la diaspora africaine sur le territoire européen est assez inégale. Si on retrouve des Africains dans la totalité de l'espace européen, les principaux pays d'accueil de la diaspora africaine en Europe demeurent la France (55% des diasporas africaines), l'Italie, l'Allemagne, la Belgique, les Pays Bas, le Royaume Uni et le Portugal. Les frontières géographiques de cette présence recoupent souvent celles de la carte de l'Histoire. La répartition territoriale de la diaspora est, en effet, souvent fonction de l'histoire coloniale qui lie les pays d'origines et les pays d'accueil.

et de la formation à l'Université, grandes écoles et instituts, centres de Recherche et instituts de Recherche, et l'ouverture de l'Université sur le monde extérieur. Séga Goundiam reviendra brièvement sur la réalité des migrations africaines en Europe, et sur le rôle et les responsabilités des diasporas dans l'aide à leurs familles et communautés restées au pays : cette aide est massive pour la consommation et l'accès aux soins. Sans opposer le social à l'économique, comment l'inciter à contribuer davantage à la production et à la création de richesses ? Faut-il mettre les diasporas en relation avec les banques de développement, qu'elles deviennent des investisseurs et actionnaires dans les projets, dans la création d'entreprises ou de zones industrielles ? L'amélioration de la formation sur place est un enjeu majeur pour créer un avenir à la jeunesse africaine, quitte à venir se perfectionner en venant en Europe pour optimiser les chances : quels sont les obstacles à une formation sur place adaptée aux besoins, quels sont les freins à l'engagement des jeunes dans le secteur privé, ou dans la création d'entreprises ? Quelles sont les facilités qui leur sont offertes pour une mobilité positive dans leur cursus de formation ?

Louise-Hortense Dibam : vous êtes arrivée toute jeune en France, et après vos études, vous vous êtes investie dans l'ONG SMIC (Solutions aux migrations clandestines), puis auprès des mineurs isolés de la « Zone d'attente pour personne en instance » à Roissy. En 2012, vous avez rejoint le Conseil consultatif des résidents étrangers lors de votre arrivée à Grenoble, et en êtes coprésidente depuis février 2017. Pouvez-vous nous parler de cet outil municipal en quelques mots ? La citoyenneté est un concept très national, exclusif des droits nationaux pour les étrangers : non accès au droit de vote, discriminations, racisme, problèmes économiques et sociaux... les obstacles à une intégration réussie sont nombreux. Quel en est l'impact dans les milieux de la diaspora ? Tendance aux communautarismes ou participation dans la vie locale et nationale, ou engagement dans l'action pour influencer sur les politiques publiques migratoires ? Comment respecter les identités et cultures africaines et leur permettre d'acquérir un sentiment d'appartenance à leur nouvel espace de vie ? Quels enseignements tirent-ils de leur propre expérience pour encourager /dissuader les candidats à l'émigration ? Comment accompagnent-ils les jeunes Africains entrepreneurs désireux de repartir au pays ?

Adam Oumarou : comme président du Conseil des Nigériens de France, vous êtes membre du Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM), une plateforme nationale qui réunit des réseaux associatifs engagés dans des actions d'intégration « ici » et dans des actions de

développement « là-bas »². Quelles sont les principaux obstacles à une véritable intégration des populations issues des migrations africaines en France ? Sont-ils d'ordre économiques ? Culturels ? Quelle doit être la place de la diaspora dans la vie politique et sociale du pays d'accueil ? Comment les politiques publiques peuvent-elles inciter aux échanges entre la France et les pays d'origine, faciliter le retour des diasporas en Afrique et accueillir les Africains qui viendront acquérir des expertises qu'ils pourront ensuite ramener dans leurs pays ? Que pensez-vous de PRA/OSIM dans l'aide et l'accompagnement des projets de la diaspora ? Comment peut-elle développer des partenariats avec leurs pays pour accompagner les jeunes entrepreneurs porteurs de projets ? Quel pourrait être le rôle des régions et des communes dans ces partenariats ? Celui des institutions comme l'AFD ? Question subsidiaire : comment le Niger – qui est devenu un pays de transit des migrants – s'inscrit-il dans les efforts l'ONU et l'UE pour une aide au retour volontaire sûr et digne ? Comment la diaspora nigérienne contribue-t-elle à la création d'emploi et au microfinancement, pour une réelle intégration, aussi bien dans les pays de transit que dans ceux d'origine ?

Corinne Salinas : la politique migratoire de la Commission s'est toujours heurtée à la résistance des États soucieux de décider souverainement qui peut entrer et séjourner sur leur territoire. Comment concilier les intérêts de l'Europe et ceux des pays tiers entre le soutien aux migrations circulaires professionnelles, la lutte contre l'immigration clandestine et l'aide au développement ? La maîtrise des frontières extérieures et la lutte contre l'immigration irrégulière semblent prioritaires au mépris de la solidarité et des droits fondamentaux des migrants, sans parler de l'accueil réservé aux ressortissants des pays tiers et de la protection accordée aux demandeurs d'asile ou aux réfugiés... qu'en pensez-vous ? L'harmonisation des règles en matière d'immigration légale, notamment à dimension économique, est-elle suffisante ? Le modèle d'intégration « à double sens » promu par l'Union européenne a-t-il des manifestations tangibles ? Le fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne a été créé dans le contexte « de la crise des migrants » mais il peine à trouver ses financements, les États rechignant à y participer. Pouvez-vous nous dire à quel niveau et comment il est abondé et comment sont définies les priorités ? Pensez-vous qu'il soit bien adapté aux besoins actuels ? Quels sont vos résultats ? Quels sont les obstacles à une bonne mise en œuvre ? En liant très directement la question économique à celle de la réduction de l'immigration vers l'Europe, ou d'un retour des migrants, ne court-

² Le FORIM représente environ 1000 associations intervenant en Afrique subsaharienne, au Maghreb, en Asie du Sud-est, aux Caraïbes et dans l'Océan Indien.

on pas le risque d'affaiblir l'intervention dans la réduction de l'extrême pauvreté, ou de pénaliser les aides à l'investissement dans des projets ? Comment associer les diasporas au financement des projets en partenariat avec le Fonds ? Et à la formation en France des demandeurs d'asile déboutés pour une intégration dans les entreprises françaises qui opèrent dans leurs pays d'origine ?

La question des visas : En Europe, au sein de l'espace Schengen, le visa permet à un Etat d'exercer un contrôle sur les entrants venant d'un pays africain avant qu'ils n'arrivent à la frontière, et son attribution (ou pas) est devenue une procédure qui bloque l'individu avant même son départ. Ce contrôle est-il légitime et ne contredit-il pas le droit de tous à la libre circulation et à la mobilité ? Depuis « la crise des migrants », les refus des visas ne sont pas toujours motivés et répondent plus à des fantasmes et des peurs d'être « envahis ». Quels sont les impacts pour les personnes désireuses de partir, des propositions de construire dans les pays limitrophes de l'Union européenne des camps pour demandeurs d'asile, ou les propositions de créer des centres « contrôlés » dans les pays de départ : n'encourage-t-on pas ainsi – pour des personnes dont les motivations sont extrêmement fortes - l'immigration clandestine avec tous les risques qu'on connaît ? Le concept même de risque migratoire, ne crée-t-il pas *de facto* une discrimination et une nouvelle ligne de fractures entre le droit des riches de circuler et l'impossibilité des pauvres de le faire ? La politique des visas de la France - qui ne permet pas d'aller et venir sans crainte de ne pas pouvoir repartir - n'explique-t-elle pas l'absence de mobilité pour les personnes en attente de leur carte de séjour, et les non-retour des demandeurs d'asile déboutés ? Comment favoriser une mobilité circulaire ? Que penser de la proposition d'une formation en France pour ces personnes, dispensée par des entreprises françaises présentes en Afrique qui s'engageraient à les employer à leur retour ?